

Reference : SR/MR/NL/DB/22/C-499

ERRATUM AVIS D'OUVERTURE

CONCOURS PROFESSIONNEL POUR LE RECRUTEMENT DES CADRES SUPÉRIEURS DE SANTE

Textes de références : Décret n°2001-1375 du 31 décembre 2001 – Arrêté du 25 juin 2013 – Décret n°2012-1466 du 26 décembre 2012

Un concours professionnel permettant l'accès au grade de Cadre Supérieur de Santé est ouvert et organisé au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours (Indre & Loire), en vue de pourvoir les postes suivants :

CONCOURS PROFESSIONNEL – FILIÈRE INFIRMIÈRE

- CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS **4 postes**
- CENTRE HOSPITALIER JEAN PAGES DE LUYNES **1 poste**

Le concours professionnel mentionné à l'article 10 du décret du 31 décembre 2001, permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé et le concours professionnel mentionné à l'article 17 du décret du 26 décembre 2012, permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé paramédical sont organisés conformément aux dispositions du présent arrêté. Peuvent faire acte de candidature, les cadres de santé comptant au moins trois ans de services effectifs dans le grade de cadre de santé ou dans le grade de surveillant.

La sélection des candidats repose sur une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission :

▪ L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier

▪ L'épreuve d'admission consiste en un entretien oral de trente minutes avec le jury durant lequel le candidat expose durant dix minutes au plus sa formation, son expérience et son projet professionnel. L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury qui s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé. Cet entretien est destiné à permettre au jury d'apprécier la motivation, les qualités professionnelles et l'aptitude du candidat à exercer en tant que cadre supérieur de santé ou cadre supérieur de santé paramédical

Reference : SR/MR/NL/DB/22/C-499

A l'appui de sa demande, le candidat doit joindre les pièces suivantes :

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre dans laquelle le candidat indique, dans le cas de concours ouverts pour pourvoir des postes dans plusieurs établissements, l'ordre de sa préférence quant à son affectation éventuelle ;
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre
- Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination
- Un dossier exposant l'expérience et le projet professionnel du candidat, ses titres et diplômes obtenus ainsi que ses travaux réalisés jusqu'alors, et qui est accompagné des pièces justificatives correspondant.

Le dossier d'inscription est à télécharger sur intranet **DRH - Recrutement et perspectives d'évolutions professionnelles - Les concours** et sur le site internet du **CHRU – Nous rejoindre**. Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter le Département Développement Professionnel – Secteur Concours (Postes : 7.36.96 du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00).

Les candidatures devront être adressées, **au plus tard le Lundi 12 Septembre 2022 à 17h00**, par lettre recommandée, (le cachet de la poste faisant foi) à Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, Département Développement Professionnel - Bureau des Concours du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours 37044 TOURS CEDEX 9 ou déposées dans **la boîte prévue à cet effet** au Département Développement Professionnel sur le site de l'IFPS Rue Mansart à CHAMBRAY LES TOURS entre 8h et 17h00.

À Tours, le 12 juillet 2022

La Directrice-adjointe des Ressources Humaines,

Marion RENAUT

